PROCÈS-VERBAL
COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

Réunion du bureau de la CRA du 26 mai 2019

Présents : M. Laurent KLIMCZAK, Président - MM Gérard GEORGES - Didier VINCENT - Mme Amandine MENIGOZ

Assiste : M. Benoît MORELIERE.

1.Suites données par le pôle administratif

Le Bureau de la CRA confirme les avertissements adressés par le pôle administratif à MM. Malik KALAA ZELFA et Patrick JANEZ.

Les décisions figurant dans le présent procès-verbal sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours devant la commission régionale d'appel, en application des dispositions des articles 188 à 190 des règlements généraux.

Le Président, L. KLIMCZAK **La secrétaire, A. MENIGOZ.**